

B. 2.2 Objectifs relatifs à la maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

L'évaluation de la fréquentation par secteurs et par types d'activités (plongée, plaisance, randonnée...) devra être réalisée. La section A a montré l'absence de connaissances sur la fréquentation pour ces différents usages au sein de la Réserve Naturelle.

Une des missions essentielles est également d'optimiser la surveillance et le respect de la réglementation de la Réserve Naturelle notamment en harmonisant les moyens de surveillance avec l'ensemble des services de police disponibles, en renforçant la présence des gardes sur le terrain et en matérialisant les limites marine et terrestre de la Réserve Naturelle. Le gestionnaire complètera les aménagements nécessaires (plots, mouillages, stationnements...) afin de minimiser l'impact de la fréquentation humaine sur les espaces sensibles.

Le respect de la charte élaborée par la Réserve Naturelle avec les opérateurs continuera d'être rigoureusement surveillé, et des formations sur le patrimoine naturel et la pédagogie de l'environnement à l'attention de ces professionnels, initiées début 2009, seront organisées régulièrement.

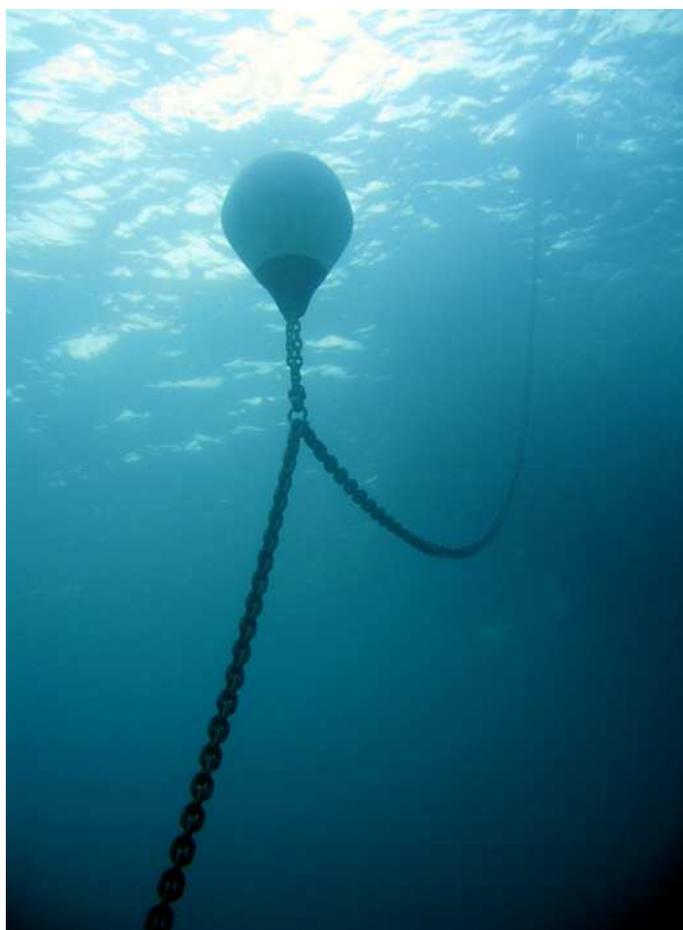


Figure 67 : Bouée de mouillage mise en place au Rocher Créole, Photo N. Maslach

Tableau 41 : Objectifs du plan liés à l'objectif à long terme 2

Priorité : 1 = Peu urgent ; 2 = Assez urgent ; 3 = Urgent

Mise en Œuvre : 1 = Court terme (moins d'un an) ; 2= Moyen terme (1 à 3 ans) ; 3 = Long terme (plus de 3 ans)

Perception : 1 = Pas perceptible ; 2 = Peu perceptible ; 3 = Perceptible

Objectif à long terme 2 : Maîtriser les impacts anthropiques sur les espaces protégés					
OBJECTIFS DU PLAN	MOYENS	ZONE	PRIORITE	MISE EN OEUVRE	PERCEPTION
Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation	Renforcer la présence des gardes sur le terrain (patrouilles terrestres et marines : rôle préventif et répressif)	Réserve Naturelle	3	3	3
	Contribuer à la création d'une police de l'environnement au sein de la COM	Territoire	1	1	1
	Renforcer la coordination des différents moyens de police sur le territoire	Territoire	3	3	3
	Coordonner la lutte contre les principales infractions (implantations illégales, pêche illégale, remblais, vol de sable...)	Réserve Naturelle/territoire	3	3	3
	Renforcer la collaboration Police-Justice Suivre l'instruction judiciaire des infractions constatées et verbalisées	Territoire	3	3	1
Evaluer la fréquentation de la Réserve Naturelle par secteurs et types d'activité	Réaliser des études de fréquentation par secteurs et types d'activités	Réserve Naturelle	3	1	1
Minimiser les impacts de la fréquentation humaine	Canaliser le flux de véhicules sur les sites sensibles (pose de barrières plots)	Baie de l'Embouchure Grandes Cayes	3	1	3
	Mettre en place des aménagements (stationnements, carbets, poubelles, zones de détente...)	Sites fréquentés	3	3	3
Minimiser l'impact des mouillages forains sur les milieux	Poser les mouillages réglementaires	Tintamarre, Rocher Créole Wilderness	3	2	3

Objectif à long terme 2 : Maîtriser les impacts anthropiques sur les espaces protégés

OBJECTIFS DU PLAN	MOYENS	ZONE	PRIORITE	MISE EN OEUVRE	PERCEPTION
Améliorer l'éthique des prestations au sein de la Réserve Naturelle	Former les opérateurs et suivre la charte mise en place		3	3	3



Figure 68 : Bihoreau violacé, *Nyctanassa violacea*. Photo P. Malterre